

AMNESTY INTERNATIONAL  
Index AI: NWS 11/59/95 - ÉFAI -

NOUVELLES HEBDOMADAIRES  
Informations à l'attention du public

20 mars 1995

TUNISIE.

La section d'Amnesty International continue d'être harcelée  
Index AI: MDE 30/WU 01/95

Le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané, a condamné ce jour (lundi 20 mars) le harcèlement dont continue d'être victime la section tunisienne. Les autorités viennent en effet de lui interdire de célébrer la Journée internationale de la femme le 11 mars dernier.

La section tunisienne avait organisé cette journée en collaboration avec l'association démocratique des femmes tunisiennes mais, lorsque les organisateurs et les participants sont arrivés sur les lieux, la salle de réunion était fermée à clef, empêchant toute manifestation.

« Alors que le gouvernement tunisien se félicite de sa politique en matière de droits de l'homme et du rôle des femmes dans la société tunisienne, cette nouvelle interdiction s'inscrit dans le cadre des nombreuses mesures de restriction prises par le gouvernement à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme » a déclaré Pierre Sané.

Conformément aux règles de travail de l'Organisation, la section tunisienne œuvre en faveur des victimes de violations des droits de l'homme dans le monde entier, mais ne rassemble aucune information, ni ne rédige de rapports sur la situation en Tunisie.

Malgré cela, les autorités interceptent systématiquement le courrier destiné à la section tunisienne d'Amnesty International, empêchent la diffusion des publications et autres documents essentiels à la section pour mener ses activités de campagne et interdisent ses réunions publiques.

Malgré les demandes répétées de l'organisation de défense des droits de l'homme, le gouvernement tunisien n'a pas pris à ce jour les mesures nécessaires pour lever les barrières administratives et autres qui empêchent la section tunisienne de mener ses activités au nom des victimes de violations des droits de l'homme de par le monde.

Amnesty International a déjà envoyé des lettres au président Zine el Abidine Ben Ali pour lui faire part de ses préoccupations concernant le harcèlement dont est victime la section tunisienne, et elle en a discuté avec les autorités concernées.

En juillet 1994, deux membres du Comité exécutif international de l'Organisation ont rencontré des responsables du ministère des Affaires étrangères. Par ailleurs, le ministère de l'Intérieur avait assuré l'Organisation que les problèmes de la section tunisienne étaient d'ordre technique et ne résultaient pas de décisions politiques.

Pierre Sané a exhorté les autorités tunisiennes à traduire leurs paroles en actes et à

---

prendre les mesures qui s'imposent afin que les membres d'Amnesty International en Tunisie puissent reprendre, sans aucune restriction, leurs activités dans le domaine des droits de l'homme |

**VÉNÉZUÉLA.**

Recrudescence des violations des droits de l'homme malgré les déclarations rassurantes du ministre des Affaires étrangères  
Index AI: AMR 53/WU 01/95

Amnesty International continue à recevoir des informations faisant état de graves violations des droits de l'homme au Vénézuéla, malgré les démentis du ministre des Affaires étrangères de ce pays, Miguel Angel Burelli-Rivas.

La semaine dernière, les représentants d'Amnesty International ont rencontré M. Burelli-Rivas, venu à Londres pour s'entretenir des inquiétudes qu'inspire à l'Organisation la situation au Vénézuéla, notamment l'impunité dont jouissent très fréquemment les auteurs de graves violations des droits de l'homme et le nombre croissant d'informations faisant état de violations des droits de l'homme.

Tout en prenant acte des préoccupations de l'Organisation, M. Burelli-Rivas a déclaré que le gouvernement du président Rafael Caldera avait à cœur d'améliorer la situation des droits de l'homme.

Mais le lendemain même de cette rencontre, de très nombreuses personnes ont été arbitrairement arrêtées dans plusieurs villes du pays par des membres de la Direction des services de renseignements et de prévention, force de sécurité qui dépend du ministère des Affaires étrangères et que l'on a souvent accusée, par le passé, de se livrer à des violations des droits de l'homme et entre autres à la torture.

Selon le gouvernement vénézuélien, ces arrestations avaient pour but d'empêcher les manifestations antigouvernementales annoncées pour le 16 mars. Certaines des personnes appréhendées ont été libérées sans inculpation, mais des dizaines sont encore détenues au secret, et ont peut-être été torturées.

Au cours de leur rencontre avec le ministre des Affaires étrangères, les représentants d'Amnesty International ont fait état des préoccupations qu'inspirent depuis longtemps à l'Organisation les informations qu'elle reçoit sur des cas d'arrestation arbitraire et de torture de prisonniers par les forces armées et la police. La situation est d'autant plus inquiétante que les garanties constitutionnelles - y compris le droit de ne pas être arrêté sans mandat - ont été suspendues en juin 1994, et ne sont pas encore rétablies.

La délégation a demandé à M. Burelli-Rivas d'abroger la "Loi sur les vagabonds et les malfaiteurs" qui permet à la police de détenir sans jugement les personnes appréhendées, pendant des périodes pouvant aller jusqu'à cinq ans. Cette loi est utilisée pour incarcérer des militants politiques, des homosexuels, et quiconque est défini par les autorités comme un "vagabond" ou un "malfaiteur".

**AMNESTY INTERNATIONAL**  
BULLETIN D'INFORMATIONS 59/95  
Index AI: NWS 11/59/95

---

Les représentants d'Amnesty International ont également exprimé leur consternation devant les conditions de détention déplorables auxquelles sont soumis les prisonniers au Vénézuéla ; nombre d'entre eux meurent chaque année. Les autorités vénézuéliennes ont reconnu à plusieurs reprises la gravité de ces problèmes mais n'y ont pas remédié !

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secretariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -